



MAIRIE DE LA REDORTE
7, avenue Victor Hugo
11700 La Redorte

Téléphone 04 68 27 80 80
Télécopie 04 68 27 80 88
<http://www.laredorte.com>
e-mail : info@laredorte.com



Derrière ce geste banal, se cachent les grands enjeux du XXIème siècle

Une gestion budgétaire rigoureuse et difficile

Dans un contexte financier délicat, notre régie est gérée avec rigueur et prospective. Depuis cette année, de nouvelles taxes obligatoires (Agence de bassin pollution et réseaux de collecte) sont apparues sur notre facture. **Ces taxes collectées par la commune sont ensuite reversées** à l'Agence de l'Eau et au Fonds National d'Adduction d'Eau et représentent 0,42 €/m³.

Le prix de l'eau brute assainie est calculé de façon la plus précise, sans grand écart avec son coût de revient. Chaque année, une provision budgétaire est réalisée pour prévoir les dépenses d'investissements que nous allons devoir réaliser dans les années qui viennent et pour anticiper d'importants travaux en cas de besoin de renforcement de notre ressource. Lors du vote du budget 2008, le 29 avril 2008, **les élus municipaux ont pris la décision, à l'unanimité, de planifier une évolution régulière et raisonnée du prix de l'eau** afin de ne pas l'augmenter de façon brutale l'année de la réalisation des investissements.

Ainsi, **tout en restant un des moins chers de notre territoire** (en 2008 : 1m³ d'eau = 0,90 €), et en étant nettement en dessous de la moyenne nationale et départementale (moyenne départementale : 1,42 €/m³ ; moyenne nationale : 1,51 €/m³), **le prix de l'eau connaîtra une évolution régulière de quelques centimes d'euros chaque année.**

L'eau, une richesse naturelle mais pas inépuisable

Au vu des changements climatiques et au réchauffement de la planète, nous constatons régulièrement des périodes de sécheresse importante (paradoxales aux phénomènes d'orages et d'inondations qui se produisent aussi de façon brutale). Face à ce constat, renforcé par l'évolution de la démographie dans notre région, une réflexion à l'échelle départementale et régionale est en cours. Appelées « ALDAE

2011 » pour le Conseil Général et « AQUA DOMITIA » pour le Conseil Régional, **ces études en cours doivent aboutir à sécuriser en ressource en eau l'alimentation de certains territoires.**

Notre commune, par le biais de la CDC du Haut-Minervois, participe à cette réflexion, dans l'espoir de voir dans les 10 ans à venir une alimentation secondaire et de sécurité de notre village en cas de pénurie d'eau.

En parallèle, **parce que l'eau est un bien rare et cher, il nous faut, chacun à notre niveau adapter et modifier nos habitudes de consommation et faire des gestes simples et utiles pour économiser l'eau.**

C'est ce grand chantier, c'est ce grand challenge dans lequel le conseil municipal s'est lancé.

Avec vous, nous souhaitons accompagner notre territoire vers une sécurisation en quantité et en qualité de notre ressource en eau.



Édito

Chers amis,

L'eau, richesse naturelle.

Depuis plusieurs dizaines d'années notre village est alimenté par un service public de distribution d'eau potable. Il est bien loin le temps où certains d'entre vous se rejoignaient sur les places du village afin de remplir leurs cruches et leurs seaux d'eau à l'une des fontaines municipales. Il est bien loin le temps où les Redortais allaient à la rivière pour laver leur linge. Et c'est tant mieux.

Mais pour arriver à ce résultat- là, que de travail, que d'investissements, que de responsabilités !

Le conseil municipal, juste après son élection au mois de mars dernier, a visité l'ensemble des installations municipales structurant cette régie de distribution. Pour votre information et pour une meilleure compréhension, nous avons décidé de vous présenter le fonctionnement de ce service.

L'eau potable est une ressource stratégique, pour cela il nous faut l'économiser, optimiser sa production, sa distribution et son utilisation. Alors que nous entrons dans la période hivernale, force est de constater que la pluviométrie de ces derniers mois a été faible et que nos réserves en eau n'ont pas été rechargées. Les mois qui vont suivre seront déterminants pour la prochaine période estivale 2009. Pour toutes ces raisons, face aux défis de la gestion de l'eau, nous amplifierons dans les années à venir nos actions pour renforcer et sécuriser ce service.

Pour que l'eau, richesse naturelle, source de vie, puisse continuer à alimenter notre territoire.

**Le Maire,
Pierre-Henri Ilhes**



Depuis sa création, **le service de distribution de l'eau à La Redorte est une compétence publique et communale.**

Malgré les difficultés relatives à la gestion de ce service, **les élus municipaux ont toujours refusé de déléguer à une entreprise privée ce service.** Choix éminemment politique, il s'est toujours appuyé sur la recherche d'un prix de l'eau le plus faible et le plus en adéquation avec son coût de revient réel. De plus, l'eau riche naturelle doit être considérée comme un bien commun de l'humanité.

De l'eau naturelle à l'eau potable

Notre ressource en eau prend sa source dans la Montagne Noire et est issue de la nappe phréatique de l'Argent-Double.

Eau naturelle, elle parcourt plusieurs kilomètres avant d'être captée par notre installation située entre Azille et La Redorte. Cette station de pompage est quotidiennement entretenue et des analyses sont régulièrement effectuées à ce stade pour connaître la qualité de l'eau. Ces analyses sont réalisées par les services de la DDASS et du Conseil Général de l'Aude.



La station de pompage : c'est là que tout commence.

Quelques chiffres

- . 1003 compteurs d'eau installés
- . 90605m³ d'eau consommés en 2008
- . 0,90 € le m³ d'eau à La Redorte (1 m³ = 1000 litres)
- . prix moyen dans l'Aude : 1,42 € le m³
- . prix moyen en France : 1,51 € le m³

Depuis deux ans, une mini station de traitement a été mise en place dans cette station de pompage pour « désinfecter » l'eau naturelle, répondant ainsi aux normes européennes en matière de qualité de l'eau.

De plus, afin de préserver la qualité de notre eau naturelle, la municipalité a engagé depuis plusieurs mois un travail de délimitation du périmètre de protection de notre nappe phréatique. Dans les jours à venir, l'enquête publique relative à ce périmètre sera engagée par un commissaire enquêteur. Dès le printemps prochain, ce périmètre sera fixé définitivement, engendrant des obligations pour les propriétaires riverains (interdiction d'utiliser certains produits de traitements agricoles, interdiction de rejet dans notre nappe phréatique, etc...). **Il en va de la qualité de l'eau potable qui vous est ensuite distribuée.**

Une plongée dans les bassins...



Lors des inondations de novembre 1999, ces installations avaient été endommagées et plusieurs travaux de réparation avaient été engagés. D'ailleurs, notre commune avait été sans distribution d'eau durant 72 heures car la canalisation principale qui amène l'eau naturelle et potable à nos bassins communaux (qui se trouvent sur les hauts de la ville) avait été coupée au niveau du pont de l'Argent-Double direction Azille. L'eau n'était redevenue potable qu'après 15 jours.

De l'eau potable à l'eau assainie

L'eau stockée dans nos bassins communaux peut ainsi être distribuée. **Deux bassins ont été construits par la municipalité.** Le premier en 1900, d'une capacité de 300m³ et le second en 1980, d'une capacité de 300m³ également.

Ces bassins nous permettent de faire face, avec une capacité totale de 600m³, à 350m³ de consommation journalière en période hivernale, 700m³ en période estivale, avec une pointe de 900m³ durant les vendanges.

Depuis le 3 juin 2000, la totalité des habitations de notre commune est alimentée par un réseau surpressé. Ce chantier qui dura plusieurs mois et qui coûta plus de 130 000 € a aussi permis de nettoyer et repeindre nos deux bassins. A présent le débit d'eau est constant et suffisant dans notre village.

Notre réseau d'eau communal s'étend sur 12 kilomètres. Chaque année, plusieurs dizaines de mètres de canalisations sont changées pour répondre aux nouvelles normes (plus aucune canalisation en plomb ne doit exister dans notre pays).

Lorsque, pour une raison ou pour une autre, une fuite d'eau se produit sur le réseau, les services municipaux interviennent le plus rapidement possible afin de réparer cette fuite. Des coupures de l'alimentation en eau peuvent intervenir alors dans certains quartiers.

Après avoir utilisé l'eau sortie du robinet, l'utilisateur la rejette dans le réseau communal d'assainissement.

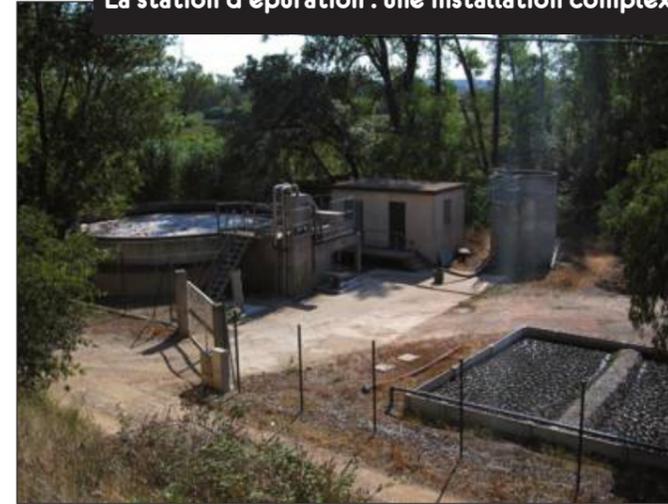
Plus généralement appelé le « tout-à-l'égout » ce réseau requiert une attention particulière de la part de nos services communaux. Il parcourt 10 kilomètres. Selon le principe du réseau gravitaire, il traverse notre commune en pente, traverse en souterrain le Canal du Midi et arrive jusqu'à la station

L'entretien des réseaux d'égouts :



un travail difficile et perpétuel

La station d'épuration : une installation complexe



d'épuration située en aval de notre village, en bordure du ruisseau du Rivassel au lieu dit « Pech de Saint-Jean Sud ». Dans certains quartiers, des stations de relevage ont été créées pour « reprendre » le niveau de la pente assurant ainsi un bon fonctionnement du réseau.

99% de nos habitations sont raccordées à ce réseau collectif d'assainissement. Le 1% restant, étant des habitations équipées d'un système autonome (fosse septique) et se situant dans des zones « écartées » de l'agglomération urbaine (domaines de la Valsèque, de la Métairie du Bois, de la Picherotte, de l'Estagnol).

De l'eau assainie à l'eau épurée

Notre station d'épuration permet de traiter l'ensemble des eaux usées de notre commune. Bâtie en 1987, cette installation peut recevoir les eaux d'une population équivalente à 1400 habitants. Elle est donc suffisamment dimensionnée pour notre population actuelle et pour les futurs projets privés de notre territoire (aménagement du château notamment).



Les eaux rejetées par la station d'épuration sont sans danger pour l'environnement

Quelques chiffres

- . 12 km de réseaux d'eau
- . 10 km de réseaux d'assainissement
- . capacité des bassins d'eau : 600m³
- . consommation journalière été : 700m³
- . consommation journalière hiver : 350m³

Néanmoins, afin de prévoir l'extension de notre commune, il y a un an, nous avons réalisé une étude sur l'aménagement de cette station de première génération qui devra, à terme, subir des aménagements conséquents.

Les eaux usées arrivant dans cette station sont ainsi traitées selon une méthode biologique-nitrification. Les boues finales sont alors épanchées (80%) ou mises en décharge (20%). Après ces traitements, l'eau épurée est alors rejetée dans le milieu naturel.

La gestion de l'eau est et reste une prérogative municipale



Le cycle naturel est alors respecté.

L'eau prise au milieu naturel en amont de notre village est ainsi rendue à son milieu en aval de La Redorte.

Une régie municipale autonome

Afin de gérer et entretenir ce service, du personnel communal qualifié est mis à disposition. **Plusieurs employés communaux, équivalents à deux emplois à plein temps, travaillent quotidiennement au suivi technique, administratif et financier de la gestion de l'eau.**

Par décision municipale, la relève des index des compteurs d'eau est aussi effectuée en régie, au mois d'août de chaque année. Ensuite intervient un long et fastidieux travail administratif et financier afin d'aboutir à la facturation établie au mois de novembre.